



BULLETIN MUNICIPAL DE FRASNE LES MEULIERES

SOMMAIRE N° 14

- MARS 2016 -

- ◆ **Compte-rendu du conseil municipal du 22 janvier 2016, p 2 à 3**
- ◆ **Agenda , en direct avec les associations, page 4**
- ◆ **En supplément : questionnaire aux habitants.**

-----000-----

BULLETIN EDITE PAR LA MAIRIE

Tél : 03 84 70 22 20

Courriel : ccjdfrasne39@wanadoo.fr

Contacts élus :

maire : Laurence BERNIER

03 84 70 34 74 ou 06 89 43 14 00

maire adjoints :

Régis BONVALOT

03 84 70 37 11– 06 78 94 44 51

Marie LONDE

03 84 70 33 92–06 37 31 86 92

Daniel PRADEL

03 84 70 33 56 - 06 26 90 83 98

Donnez votre avis !

Nombreux sont ceux qui s'inquiètent de la perte de compétences de nos petites communes, craignant même la disparition forcée de celles-ci.

Déjà certaines se sont regroupées en « communes nouvelles ».

Alors que bien des décisions sont prises sans concertation, nous pensons que les élus doivent se déterminer en prenant en compte l'avis des habitants. Nous souhaitons donc recueillir vos propositions pour le Frasne de demain et même après-demain.

En vous saisissant du questionnaire joint à ce numéro du bulletin municipal vous pouvez donner votre avis, faire des propositions, participer ainsi de façon plus directe à la gestion de votre village.

Le printemps arrive et nous aurons de multiples occasions d'échanger, de parler de ces projets.



Laurence BERNIER,

Maire

JEU : Où a été prise la photo de la UNE du bulletin municipal ? Réponse auprès de Marie Londe et dans le prochain numéro !

COMPTE- RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du Vendredi 22janvier 2016

Présents :

Laurence BERNIER, Régis BONVALOT, Roger CHATILLON, Laurent FOUCHÉYRAND, Yannick GRIMAUT, Alain LENAIN, Marie LONDE, Anne-Laure MIANCIEN, Daniel FOUCHÉYRAND, Valérie MISIR, Manon VEQUAUD.

Secrétaire : Valérie MISIR

INDEMNITE DE CONSEIL DU TRESORIER



Le conseil municipal avait délibéré en 2014 pour attribuer au Trésorier, M. Gagneur une indemnité de conseil au taux de 75 %. Pour l'année 2015, suite au départ de M. Gagneur, cette indemnité se monte à 44,76 €. La fin de l'année sera versée à Mme Fleury.

Le conseil municipal doit à nouveau délibérer suite au changement de receveur municipal.

Le conseil Municipal décide de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et d'accorder l'indemnité de conseil à Madame Patricia FLEURY, un taux de 75 % par an.

CONTRAT DE MAINTENANCE DU DEFIBRILLATEUR

La prestation de maintenance du défibrillateur installé à l'entrée du caveau (côté ancienne école) étant obligatoire pour les collectivités, la commune doit souscrire un contrat. Ces contrats négociés pour les communes du Grand Dole sont les suivants :



129 euros HT par défibrillateur la première année (au lieu de 139 euros HT), et 90 euros HT par an pour les 3 années suivantes (au lieu des 96 euros HT)

Le conseil Municipal accepte par 10 voix pour et une contre, le contrat de maintenance de la société SCHILLER, d'un montant de 129 € H.T. pour l'année 2016.

DEVIS CHAUFFAGE W.C.

Le chauffage des toilettes de l'ancienne école et du caveau doit être remplacé. Un devis d'un montant de 148,70 € H.T. a été établi par la société MATA pour la pose d'un chauffage infrarouge à quartz, matériel, déplacement et main d'œuvre compris.

Le conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis de la société MATA, de Moisse, d'un montant de 148,70 € HT (178,44 € T.T.C.)



DEMENAGEMENT

M. Sébastien VANNOBEL, locataire d'un logement communal a rendu son appartement le 14 février 2016 .



GESTES DE PREMIERS SECOURS ET UTILISATION DU DEFIBRILLATEUR

Le défibrillateur automatisé externe (DAE) est un appareil capable de reconnaître une anomalie du fonctionnement du cœur à l'origine de l'arrêt cardiaque et de délivrer à travers le thorax (mis à nu) un choc électrique, afin de restaurer une activité cardiaque efficace.

Le défibrillateur donne des messages sonores et guide le sauveteur dans son action.

Une séance de formation et d'information à destination des habitants de Frasne, aura lieu le

VENDREDI 1er AVRIL 2016 à 18H00
salle de l'ancienne école ,
avec la participation de Alexandra Gelay,
des Pompiers de Thervey.

Afin de faciliter l'organisation, merci de nous indiquer que vous souhaitez participer à cette formation.

CONVENTION DE PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITE DES ECOLES DU MONT GUERIN

Le budget école a été transmis par M. Espuche, de la Communauté de Communes Nord Ouest Jura. Il a été établi à partir du grand livre de La répartition des frais de scolarité sur les 135 élèves fréquentant le Mont Guérin donne des montants pour les frais de scolarité de :

- 422,50 € pour les élèves de primaire
- 1091,54 € pour les élèves de maternelle PS et MS (personnel ATSEM en plus)

Pour mémoire, dans la précédente convention (jusqu'en décembre 2014) les frais de scolarité s'élevaient à

- 300 € pour les élèves de primaire
- 1500 € pour les élèves de maternelle.

Après avoir pris connaissance de ces propositions pour l'établissement de la convention 2015-2016, et après étude du financement nécessaire pour la commune,

Le conseil Municipal accepte à l'unanimité le projet de financement des frais de scolarité et autorise Mme le maire à signer la convention avec la Communauté de communes Nord Ouest Jura.

A noter cette convention sera valable jusqu'à fin 2016, jusqu'à la dissolution de la communauté de communes Nord Ouest Jura.

POINT DES TRAVAUX A ENVISAGER EN 2016

Une tournée du village a été effectuée le Samedi 30 janvier 2016 afin de lister tous les travaux d'entretien à effectuer.

ECLAIRAGE PUBLIC

Un point sur l'éclairage public est fait par Régis Bonvalot :

23 points lumineux existent sur le territoire de la commune, pour une consommation annuelle en 2015 de 7690 KW, ce qui est assez faible. Une étude plus détaillée sera effectuée afin de voir quelles propositions formuler.

En tout état de cause, il ne semble pas nécessaire d'effectuer de lourds investissements pour réduire la facture d'éclairage.

QUESTIONS DIVERSES

- Le clocher de l'église ne sonnait plus : Régis Bonvalot a fait une vérification et remis en état le système.
- Cabine publique téléphone : la cabine est endommagée. France Télécoms sera contacté pour enlèvement.
- Déchetterie : il est rappelé que le passage en déchetterie s'effectue avec la carte à puces permettant le relèvement des barrières. 26 passages sont gratuits par an. Les passages supplémentaires sont facturés 20€ par le SICTOM.



SUBVENTION A L'ECOLE DE MOISSEY

L'école primaire de Moissey a adressé au conseil municipal une demande de subvention dans le cadre de son projet d'école avec les Ateliers Pasteurs de Dole. Ce projet tourne autour des décomposeurs et des microbes. Plusieurs séances et déplacements sont prévus sur l'année scolaire.

5 enfants de la commune de Frasne les Meulières sont concernés par ces animations et l'école nous précise qu'il n'y aura pas de classe de découverte pour cette année scolaire.

Le conseil Municipal, à l'unanimité, attribue une subvention de 25 € par élève de Frasne à l'école de Moissey, comme participation au projet d'école avec les Ateliers Pasteur, soit la somme de 125 €.



VENTES DE BOIS

2 ventes concernant la commune de Frasne les Meulières auront lieu le 11 MARS à CRANCOT et le 13 AVRIL 2016 à CHAMPAGNOLE



AGENDA

◆ PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

**Vendredi 18 mars 2016 à 20h30
en mairie**

Toutes les séances du conseil municipal
sont publiques

◆ SOIREE D'INFORMATION sur l'utilisation du DEFIBRILLATEUR

Vendredi 1er avril à 18h00

Salle de réunions (ancienne école)

SDF

Il y a bien souvent, sous les grands escaliers
Des fantômes.
Ils y restent longtemps,
Ils vivent dans le noir.
Chez eux c'est toujours sombre et c'est toujours le soir.

Tu veux voir un miracle ?

Alors regarde en haut sur la troisième marche :
C'est un homme. Il est beau. Il n'a plus peur. Il chante.
Car la vie l'a repris et cette vie l'enchanté.
Il s'est trouvé longtemps sous le grand escalier,
Sans espoir, sans joie, souvent même sans souliers.

Et c'est juste un sourire, un sourire qui passait
Qui l'a ressuscité en balayant le noir.

Gisèle Besson

EN DIRECT AVEC LES ASSOCIATIONS

LE COMITE DES FETES

Le Comité des fêtes a tenu son assemblée générale le vendredi 4 mars 2016.

Un nouveau bureau de l'association a été élu :

- ◆ Président : Claude FOUCHÉYRAND
- ◆ Vice Président : Roger CHATILLON
- ◆ Secrétaire : Fabrice DAUBIGNEY
- ◆ Trésorière : Audrey LANAUD

Les manifestations prévues pour l'année 2016 sont les suivantes :

- ◆ SAMEDI 19 MARS : choucroute au caveau
- ◆ JEUDI 14 JUILLET : repas au terrain municipal
- ◆ SAMEDI 1er OCTOBRE : Repas de la St Michel
- ◆ 20 NOVEMBRE : Apéro Beaujolais

BIENVENUE A

Jade PERROT,
née le 13 janvier 2016,
fille de Anne-Laure Gagnepain
et Thomas Perrot,
petite sœur de Noa et Nina.

Son grand frère a déjà fait savoir qu'il aimerait bien que ce soit un poirier qui soit planté sur le terrain communal pour la naissance de sa petite sœur.



INSCRIPTION FORMATION DEFIBRILLATEUR (ouverte aux jeunes à partir de 15 ans)

Nom..... Prénom.....

Participera à la formation du 1er avril 2016, à la salle de l'école.

A déposer dans la boîte à lettre ou renvoyer par mail :
ccjdfirasne39@wanadoo.fr